

Publié le 14.12.18



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA MANCHE

DOCUMENTATION
ET
INFORMATIONS

Décembre 2018

NUMERO SPECIAL N° 89

Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :
<http://www.manche.gouv.fr>
Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

CABINET DU PREFET	2
<i>Arrêté n° 18-995/MA du 16 novembre 2018 portant attribution de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers - Promotion du 04 décembre 2018</i>	2
<i>Arrêté n° 18-693 du 4 décembre 2018 accordant la médaille d'honneur agricole - promotion du 1er janvier 2019 - Cette publication annule et remplace celle dans le RAA du mois de novembre sous la référence : « Arrêté n° 18-693 du 16 novembre 2018 ... »</i>	3
DIRECTION DES COLLECTIVITES, DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE	4
<i>Arrêté préfectoral n° 20-18-ASJ du 12 décembre 2018 portant création de la commune nouvelle de GAVRAY-SUR-SIENNE</i>	4
SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL	5
<i>Arrêté n° 18-138 du 04 décembre 2018 publiant la liste des journaux habilités à recevoir en 2019 les annonces judiciaires et légales</i>	5
AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE	5
<i>Décision du 11 décembre 2018 portant sur la demande d'autorisation de commerce électronique de médicaments et de création d'un site internet de commerce électronique de médicaments de la SELARL « Grande Pharmacie 3000 » à GRANVILLE (50400)</i>	5
DIVERS	5
DDFIP - DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES	5
<i>Mise à jour 2019 des tarifs et des valeurs locatives des locaux professionnels pris pour l'application de l'article 1518 ter du code général des impôts</i>	5

CABINET DU PREFET

Arrêté n° 18-995/MA du 16 novembre 2018 portant attribution de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers - Promotion du 04 décembre 2018

Art. 1 : La médaille d'honneur est décernée à chacun des sapeurs-pompiers dont les noms suivent, en récompense du dévouement constamment manifesté :

BRONZE

ABBAS Firas Médecin commandant Volontaire au centre d'incendie et de secours de Valognes
 AISSAT Mehdi Sergent Volontaire au centre d'incendie et de secours de Sourdeval-Vengeons
 ANFRAY Aurore Sapeur 1ère classe Volontaire au centre d'incendie et de secours de Saint-Hilaire-du-Harcouët
 BADIN Olivier Caporal-chef Volontaire au centre d'incendie et de secours de Lessay
 BELIN Hugo Sergent-chef Volontaire au centre d'incendie et de secours de Gavray
 BELLEE Sandrine Sergent Volontaire au centre d'incendie et de secours de Bricquebec-en-Cotentin
 BONAVENTURE Aurélien Caporal-chef Volontaire au centre d'incendie et de secours de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny
 CHAPELIER Arnaud Sergent-chef Volontaire au centre d'incendie et de secours de Saint-Lô
 CHOTARD Jacques Médecin commandant Volontaire au centre d'incendie et de secours de Portbail
 DE LACROIX DE LAVALETTE Sophie Pharmacienne capitaine Volontaire au centre d'incendie et de secours de Coutances
 DUBERT Kelly Caporal-chef Volontaire au centre d'incendie et de secours de Bréhal
 DUBOST Tony Caporal Volontaire au centre d'incendie et de secours de Tourlaville
 DUBOURG Gaël Caporal Professionnel au centre d'incendie et de secours de Cherbourg-en-Cotentin
 DUCLOS Benjamin Caporal-chef Volontaire au centre d'incendie et de secours de Ducey-les-Chêris
 DUHAMEL Jean-Charles Sergent Volontaire au centre d'incendie et de secours de Saint-James
 EVE Grégory Caporal-chef Volontaire au centre d'incendie et de secours de Lessay
 FROMONT Marwyn Sergent-chef Volontaire au centre d'incendie et de secours de Granville
 GUIBERT Thibault Sergent-chef Volontaire au centre d'incendie et de secours de Sartilly-Baie-Bocage
 HAREL Christelle Infirmière Volontaire à l'État-Major
 HELIE Frédéric Sergent-chef Professionnel au centre d'incendie et de secours du CTA/CODIS
 HUBERT Antoine Infirmier Volontaire au centre d'incendie et de secours de Saint-Lô
 JAMELOT Eric Sergent Volontaire au centre d'incendie et de secours de Saint-James
 JOSSEAUME Hubert Caporal Volontaire au centre d'incendie et de secours de Juvigny-les-Vallées
 JOUBIN Arnaud Sergent Volontaire au centre d'incendie et de secours d'Avranches
 LADUNE Coralie Sapeur 1ère classe Volontaire au centre d'incendie et de secours de Montebourg
 LEFEVRE Francis Infirmier principal Volontaire au centre d'incendie et de secours d'Avranches
 LE FORESTIER Sébastien Caporal-chef Volontaire au centre d'incendie et de secours de Bricquebec-en-Cotentin
 LEFRERE Cédric Sapeur 1ère classe Volontaire au centre d'incendie et de secours de Saint-Hilaire-du-Harcouët
 LENORMAND Mathieu Sergent-chef Volontaire au centre d'incendie et de secours de Gavray
 LENORRY David Sapeur 1ère classe Volontaire au centre d'incendie et de secours de Lessay
 LENOVEL Julien Caporal Volontaire au centre d'incendie et de secours de Saint-James
 LEPAINTEUR François Sergent Volontaire au centre d'incendie et de secours d'Avranches
 LEPESANT Philippe Sapeur 1ère classe Volontaire au centre d'incendie et de secours d'Avranches
 MARTIN Benoit Caporal Volontaire au centre d'incendie et de secours de Brécey
 MOULIN Thérèse Sergent Volontaire au centre d'incendie et de secours de Barenton
 ODIENNE François Caporal-chef Volontaire au centre d'incendie et de secours de Tessy-Bocage
 PALANEE Stéphane Sergent Volontaire au centre d'incendie et de secours de Saint-Hilaire-du-Harcouët
 PEIFFER Hubert Médecin capitaine Volontaire au centre d'incendie et de secours de Gavray
 ROUXEL Valentin Sergent-chef Volontaire au centre d'incendie et de secours de Barneville-Carteret
 SAMSON Laure Sapeur 1ère classe Volontaire au centre d'incendie et de secours de Saint-Pierre-Eglise
 SCHILDKNECHT Marc Sergent Volontaire au centre d'incendie et de secours de Pontorson
 SICOT Josépha Caporal Volontaire au centre d'incendie et de secours de La Haye-Pesnel
 THOMAS Elisabeth Médecin commandant Volontaire à l'État-Major
 TROCHERIE Jennifer Sapeur 1ère classe Volontaire au centre d'incendie et de secours de Saint-James
 VANDOOALAE GHE Ludovic Sapeur 1ère classe Volontaire au centre d'incendie et de secours de Le Teilleul
 VIGNE Luc Expert SSSM Volontaire à l'État-Major

ARGENT

BARBOT Jérôme Sergent-chef Volontaire au centre d'incendie et de secours de Sourdeval-Vengeons
 BAROCHES Jimmy Adjudant Volontaire au centre d'incendie et de secours de Barenton
 BERGINIAT Martine Médecin commandant Volontaire à l'État-Major
 COSTILS Franck Adjudant Professionnel au centre d'incendie et de secours d'Avranches

COUE Guillaume Sergent-chef Professionnel au centre d'incendie et de secours de Cherbourg-en-Cotentin
 COUILLARD Jean-François Adjudant Volontaire au centre d'incendie et de secours de Coutances
 DELEPINE Frédéric Sapeur 1ère classe Volontaire au centre d'incendie et de secours de Gavray
 EURY Grégory Sergent-chef Volontaire au centre d'incendie et de secours de Saint-Lô
 FRANCOISE Yohann Sergent-chef Professionnel au centre d'incendie et de secours de Cherbourg-en-Cotentin
 GERMAIN Eric Adjudant Volontaire au centre d'incendie et de secours de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny
 GODARD Pierre-Arnaud Adjudant-chef Volontaire au centre d'incendie et de secours de Périers
 HAREL Frédéric Sergent-chef Volontaire au centre d'incendie et de secours de Coutances
 HARRY Michaël Sergent-chef Volontaire au centre d'incendie et de secours de Lessay
 HELAINE Samuel Sergent-chef Volontaire au centre d'incendie et de secours de Coutances
 JARDIN Sébastien Lieutenant Volontaire au centre d'incendie et de secours de Granville
 LALANDE Sébastien Sapeur 1ère classe Volontaire au centre d'incendie et de secours de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny
 LEMAITRE Emmanuel Adjudant Volontaire au centre d'incendie et de secours de Sartilly-Baie-Bocage
 LESIGNE Dominique Adjudant Volontaire au centre d'incendie et de secours de Périers
 LEVEILLE Cyrille Adjudant Volontaire au centre d'incendie et de secours de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny
 LION Fabien Commandant Professionnel à l'État-Major
 MISERAY Jean-Claude Caporal-chef Volontaire au centre d'incendie et de secours de Ducey-les-Chéris
 MOUCHEL Benoît Capitaine Professionnel à l'État-Major
 REGNAUT Thierry Lieutenant Volontaire au centre d'incendie et de secours de Quettreville-sur-Sienne
 ROGUES Jérôme Caporal-chef Volontaire au centre d'incendie et de secours de Sourdeval-Vengeons
 SMITH Jérémy Adjudant-chef Volontaire au centre d'incendie et de secours de Granville
 THOMAS Samuel Adjudant Professionnel au centre d'incendie et de secours de Carentan-les-Marais
 OR
 DAVIGNON Franck Contrôleur général Professionnel à l'État-Major
 LEBRANCHU Michel Caporal-chef Volontaire au centre d'incendie et de secours de Portbail
 PAPOZ Christophe Sergent-chef Volontaire au centre d'incendie et de secours de Saint-Lô
 REGNAULT Alain Caporal-chef Volontaire au centre d'incendie et de secours de Marigny-le-Lozon
 ROBERT Sylvain Adjudant-chef Volontaire au centre d'incendie et de secours de Saint-Lô
 VARIN Frédéric Adjudant-chef Professionnel au centre d'incendie et de secours de Granville
 VAUDELET Fabien Lieutenant de 1^{ère} classe Professionnel au centre d'incendie et de secours de Tourlaville
 GRAND OR
 VARIN Daniel Lieutenant honoraire au centre de sapeurs-pompiers de Les Pieux
 Art. 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'un avis qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Manche.
 Signé : Le Préfet de la Manche : Jean-Marc SABATHÉ



Arrêté n° 18-693 du 4 décembre 2018 accordant la médaille d'honneur agricole - promotion du 1er janvier 2019 - Cette publication annule et remplace celle dans le RAA du mois de novembre sous la référence : « Arrêté n° 18-693 du 16 novembre 2018 »

Art. 1 : La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :

Madame AUGUSTE Emmanuelle - Employée de banque, CRCAM DE NORMANDIE, CAEN demeurant à TRELLEY
 Madame DAVOURIE Stéphanie - Technicien, CRCAM DE NORMANDIE, CAEN demeurant à HARDINVEST
 Monsieur DELAFOSSE Jean-Marc - Ouvrier, ELVIR, CONDE SUR VIRE demeurant à SAINT-GERMAIN-D'ELLE
 Monsieur DOGUET Vincent - Technicien de maintenance, ELVIR, CONDE SUR VIRE demeurant à SAINT-LO
 Madame DROTS Marie-Laure - Employée de banque, CRCAM DE NORMANDIE, CAEN demeurant à SAINT-GEORGES-D'ELLE
 Madame DUCHEMIN Nathalie - Conseillère, CRCAM DE NORMANDIE, CAEN demeurant à AGNEAUX
 Madame DURAND Monia - Employée de banque, CRCAM DE NORMANDIE, CAEN demeurant à PARIGNY
 Madame FAURE Marlène - Responsable planification et approvisionnements, ELVIR, CONDE SUR VIRE demeurant à SAINT-LO
 Madame GEFFROY Emmanuelle - Conseillère aux professionnels, CRCAM DE NORMANDIE, CAEN demeurant à CANISY
 Monsieur JEANNE Benoit - Responsable de service, MSA COTES NORMANDES, SAINT LO demeurant à AGNEAUX
 Madame LANGLOIS Magali - Adjoint responsable pôle fournisseurs, SOGEPS, CONDE-SUR-VIRE demeurant à SAINT-BARTHELEMY
 Monsieur LECARPENTIER Arnaud - Responsable développement et assistance bancaire, CRCAM DE NORMANDIE, CAEN demeurant à ST-LO
 Monsieur LEMETAYER Eric - Ouvrier, ELVIR, CONDE SUR VIRE demeurant à SAINT-AMAND
 Monsieur LEROUX Jacques - Manager de Pole, ELVIR, CONDE SUR VIRE demeurant à GRATOT
 Monsieur LOIT Guy - Travailleur ESAT, E.T.P. SAINT-JAMES, SAINT-JAMES demeurant à SAINT-JAMES
 Monsieur MALENFANT Loïc - Conducteur conditionneuse aseptique, ELVIR, CONDE SUR VIRE demeurant à LE MESNIL-RAOULT
 Madame METRAL Virginie - Chargée d'affaires, CRCAM DE NORMANDIE, CAEN demeurant à SAINT-LO
 Madame POLINIÈRE Céline - Employée de banque, CRCAM DE NORMANDIE, CAEN demeurant à CHANTELOUP
 Monsieur RAGOT Mickael - Électromécanicien, LACTAMAT, CAEN demeurant à VINDEFONTAINE
 Monsieur SOUILLAT Ludovic - Gestionnaire qualité, ELVIR, CONDE SUR VIRE demeurant à CONDE-SUR-VIRE

Art. 2 : La médaille d'honneur agricole Vermeil est décernée à :

Madame AMY Valérie - Ouvrière, BROCELIANDE ALH, VILLERS BOCAGE demeurant à BIEVILLE
 Monsieur AUBRAIS Olivier - Directeur projets spéciaux, SB ALLIANCE INFORMATIQUE, SAINT-LO demeurant à SAINT-LO
 Monsieur BLANCHET Marcel - Attaché commercial, LACTAMAT, CAEN demeurant à ANNOVILLE
 Madame BURNEL Odile - Chargé d'études, MSA COTES NORMANDES, SAINT LO demeurant à HEBECREVEON
 Monsieur DELAFOSSE Didier - Cutteriste, BROCELIANDE ALH, VILLERS BOCAGE demeurant à AGNEAUX
 Madame GOHIER Christelle - Coordinatrice, MSA COTES NORMANDES, SAINT LO demeurant à LA MANCELLIERE-SUR-VIRE
 Madame GUERIN Corinne - Responsable de projet, CRCAM DE NORMANDIE, CAEN demeurant à MONTEBOURG
 Monsieur HELLEC Gilles - Employé de banque, CRCAM DE NORMANDIE, CAEN demeurant à SAINT-LO
 Monsieur LANGLOIS Patrick - Technicien de traite, LACTAMAT, CAEN demeurant à SAINT-FROMOND
 Monsieur LEBEHOT Jean-Marie - Responsable formation, ELVIR, CONDE SUR VIRE demeurant à CANISY
 Madame LECORNU Anne-Marie - Employée de banque, CRCAM DE NORMANDIE, CAEN demeurant à COUTANCES
 Madame LEVILLY Christelle - Analyste, CRCAM DE NORMANDIE, CAEN demeurant à SAINT-LO
 Monsieur LUCIOT Olivier - Pilote pré-traitement, COMPAGNIE DES FROMAGES ET RICHESMONTS, DUCEY-LES-CHERIS demeurant à SAINT-LAURENT-DE-CUVES
 Madame MARIE Martine - Technicien, MSA COTES NORMANDES, SAINT LO demeurant à PONT-HEBERT
 Monsieur NIARD Alain - Opérateur atelier, ELIVIA, VILLERS-BOCAGE demeurant à LE PERRON
 Madame PACARY Valentine - Employée de banque, CRCAM DE NORMANDIE, CAEN demeurant à LA BARRE-DE-SEMILLY

Art. 3 : La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

Madame ANNE Véronique Technicien, MSA COTES NORMANDES, SAINT LO demeurant à CONDE-SUR-VIRE
 Monsieur BOUTRY Joël - Employé de Banque, CRCAM DE NORMANDIE, CAEN demeurant à AGNEAUX
 Monsieur DELAUNAY Rémi - Travailleur ESAT, E.T.P. SAINT-JAMES, SAINT-JAMES demeurant à SAINT-JAMES
 Monsieur FLAMBARD André - Travailleur ESAT, E.T.P. SAINT-JAMES, SAINT-JAMES demeurant à SAINT-JAMES
 Monsieur FONTAINE Bruno - Informaticien, CRCAM DE NORMANDIE, CAEN demeurant à SAINT-MARTIN-DE-BONFOSSE

Monsieur GAZENGEL Rémi - Pilote concentration, COMPAGNIE DES FROMAGES ET RICHESMONTS, DUCEY-LES-CHERIS demeurant à DUCEY

Monsieur HELAINE Thierry - Technicien, MSA COTES NORMANDES, SAINT LO demeurant à SAINT-LO

Madame HELLEC Yasmina - Employée de banque, CRCAM DE NORMANDIE, CAEN demeurant à SAINT-LO

Madame KREMSEY Lydie - Assistante commercial, LACTAMAT, CAEN demeurant à ANNOVILLE

Madame LEFRANCAIS Annie - Gestionnaire, COGEDIS, SAINT-THONAN demeurant à SOURDEVAL

Monsieur MARION Denis - Cadre bancaire, CRCAM DE NORMANDIE, CAEN demeurant à MOON-SUR-ELLE

Monsieur MAULAVE Michel - Salarié, E.T.P. SAINT-JAMES, SAINT-JAMES demeurant à SAINT-JAMES

Monsieur OLIVE Laurence - Comptable, SOGEPS, CONDE-SUR-VIRE demeurant à CONDE-SUR-VIRE

Madame PICAN Fabienne - Expert, MSA COTES NORMANDES, SAINT LO demeurant à AGNEAUX

Madame POINCHEVAL Patricia - Technicien, MSA COTES NORMANDES, SAINT LO demeurant à HEBECREVEON

Monsieur QUEREY Yves - Employé de banque, CRCAM DE NORMANDIE, CAEN demeurant à SAINT-LO

Art. 4 : La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

Madame BAILLARD Christine - Chargé d'études, MSA COTES NORMANDES, SAINT LO demeurant à DOMJEAN

Monsieur BREILLOT Jean-Marc - Employé de banque, CRCAM DE NORMANDIE, CAEN demeurant à MORTAIN

Monsieur BURNOUF Dominique - responsable d'agence, CRCAM DE NORMANDIE, CAEN demeurant à PONTS

Monsieur DARDENNE Philippe - employé de banque, CRCAM DE NORMANDIE, CAEN demeurant à BEAUVOIR

Monsieur GARNIER Marc - employé de banque, CRCAM DE NORMANDIE, CAEN demeurant à GRANVILLE

Monsieur GILLETTE Daniel - Manager de Pole, ELVIR, CONDE SUR VIRE demeurant à CONDE-SUR-VIRE

Monsieur HEDOU Jean - Assistant Responsable conditionnement, COMPAGNIE DES FROMAGES & RICHESMONTS, VIRE-NORMANDIE demeurant à SOURDEVAL

Monsieur JOUENNE Bernard - Sylviculteur, GROUPEMENT FORESTIER DE BOURBEROUGE, MADRE demeurant à MORTAIN

Madame JUHEL Brigitte - Correspondant à l'accueil, MSA COTES NORMANDES, SAINT LO demeurant à MARIGNY

Madame KNOSP Annie - Coordonnateur, MSA COTES NORMANDES, SAINT LO demeurant à SAINT-GEORGES-MONTCOCCQ

Monsieur LEGRAND Jean-Denis - Responsable expédition, ELIVIA, VILLERS-BOCAGE demeurant à SAINT-JEAN-DES-BAISANTS

Monsieur LEVESQUE Bernard - Cadre, CRCAM DE NORMANDIE, CAEN demeurant à SAINT-PIERRE-DE-SEMILLY

Madame MARIETTE Bernadette - Vérificateur technique, MSA COTES NORMANDES, SAINT LO demeurant à SAINT-GILLES

Monsieur PERROUAULT Damien - Directeur de pôle multi marché, CRCAM DE NORMANDIE, CAEN demeurant à SAINT-JEAN-DES-CHAMPS

Monsieur POIRIER Jean - Vendeur, LACTAMAT, CAEN demeurant à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET

Madame RENE Catherine - Gestionnaire fichier client, ELVIR, CONDE SUR VIRE demeurant à CONDE-SUR-VIRE

Madame ROLIPPE Christine - Assistant administratif, LACTAMAT, CAEN demeurant à TOLLEVAST

Madame VASSE Agnès - Gestionnaire, MSA COTES NORMANDES, SAINT LO demeurant à SAINT-LO

Monsieur VAUGELOIS Philippe - Expert, MSA COTES NORMANDES, SAINT LO demeurant à CAMBERNON

Monsieur VIGOT Alain - conseiller, CRCAM DE NORMANDIE, CAEN demeurant à VILLEDIEU-LES-POELES

Signé : Le Préfet de la Manche : Jean-Marc SABATHÉ

◆

DIRECTION DES COLLECTIVITES, DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE

Arrêté préfectoral n° 20-18-ASJ du 12 décembre 2018 portant création de la commune nouvelle de GAVRAY-SUR-SIENNE

Considérant que la volonté des communes de Gavray, Le Mesnil-Amand, Le Mesnil-Rogues et Sourdeval-les-Bois de créer une commune nouvelle s'est exprimée dans des termes identiques ;

Considérant que les communes de Gavray, Le Mesnil-Amand, Le Mesnil-Rogues et Sourdeval-les-bois sont contiguës et relèvent du même canton ;

Considérant que les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales pour la création d'une commune nouvelle sont réunies ;

Art. 1 : Est créée, à compter du 1er janvier 2019, une commune nouvelle, en lieu et place des actuelles communes de Gavray, Le Mesnil-Amand, Le Mesnil-Rogues et Sourdeval-les-Bois (canton de Quettreville-sur-Sienne, arrondissement de Coutances).

Art. 2 : La commune nouvelle prend le nom de « GAVRAY-SUR-SIENNE ».

Son chef-lieu est fixé au chef-lieu de l'ancienne commune de Gavray : mairie, 4 place de la mairie.

Art. 3 : Les chiffres de la population de la commune nouvelle s'établissent à 1 993 habitants pour la population municipale et à 2 028 habitants pour la population totale (chiffres en vigueur au 1er janvier 2016 – source INSEE).

Art. 4 : La commune nouvelle sera administrée, jusqu'au prochain renouvellement des conseils municipaux, par un conseil municipal constitué dans les conditions fixées par l'article L. 2113-7-I-1° du CGCT comprenant l'ensemble des membres des conseils municipaux des communes historiques de Gavray, Le Mesnil-Amand, Le Mesnil-Rogues et Sourdeval-les-Bois.

Le conseil municipal élira, lors de sa première séance, le maire et les adjoints de la nouvelle commune.

Art. 5 : La création de la commune nouvelle entraîne sa substitution dans toutes les délibérations et tous les actes pris par les communes de Gavray, Le Mesnil-Amand, Le Mesnil-Rogues et Sourdeval-les-Bois. Les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire entre les parties. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la commune nouvelle. Les biens et droits des anciennes communes sont dévolus à la commune nouvelle dès la création de celle-ci.

La commune nouvelle se trouve substituée aux communes de Gavray, Le Mesnil-Amand, Le Mesnil-Rogues et Sourdeval-les-Bois dans les établissements publics de coopération intercommunale, syndicats mixtes et syndicats intercommunaux suivants, dont les communes étaient membres :

- Communauté de communes Coutances Mer et Bocage
- Syndicat départemental de l'Eau de la Manche
- Syndicat départemental d'énergies de la Manche
- Syndicat mixte Manche numérique
- Syndicat Intercommunal d'A.E.P. de la Région de la Haye Pesnel

Ni les attributions, ni le périmètre dans lesquels ces établissements publics de coopération intercommunale et syndicats mixtes exercent leurs compétences ne sont modifiés.

Art. 6 : Outre son budget principal seront créés, au sein de la commune nouvelle, les budgets suivants :

- un budget annexe « Lotissement quartier du Chêne » dont la commune fondatrice est Gavray
- un budget annexe « Lotissement Jardin du Bourg » dont la commune fondatrice est Le Mesnil-Rogues
- un budget annexe « Lotissement » dont la commune fondatrice est Sourdeval-les-Bois
- un budget annexe « assainissement » doté de l'autonomie financière sera créé et géré en régie directe. Les communes fondatrices sont respectivement Gavray, Le Mesnil-Rogues et Sourdeval-les-Bois.
- un budget CCAS, doté de l'autonomie financière qui sera créé par délibération du conseil municipal de la commune nouvelle. Il reprendra les données du CCAS de la commune historique de Gavray, les budgets annexes des CCAS des autres communes historiques : Le Mesnil-Amand, Le Mesnil-Rogues et Sourdeval-les-Bois et celui de la commune associée de Le Mesnil-Hue étant conformément à leurs délibérations respectives, dissous au 31 décembre 2018. Ce budget annexe gèrera en budget annexe la Résidence pour Personnes Âgées de Gavray.

Art. 7 : Le comptable assignataire de la commune nouvelle est le responsable de la Trésorerie de Granville.

Art. 8 : Les personnels en fonction dans les anciennes communes de Gavray, Le Mesnil-Amand, Le Mesnil-Rogues et Sourdeval-les-Bois relèvent de la commune nouvelle dans les mêmes conditions de statut et d'emploi.

Art. 9 : Les communes déléguées reprenant le nom et les limites territoriales des anciennes communes de Gavray, Le Mesnil-Amand, Le Mesnil-Rogues et Sourdeval-les-Bois sont instituées au sein de la commune nouvelle à compter du 1er janvier 2019. La commune associée de Le Mesnil-Hue sera rattachée à la commune déléguée de Gavray.

La création de ces communes déléguées entraîne de plein droit pour chacune d'entre elles :

1° L'institution d'un maire délégué élu par le conseil municipal de la commune nouvelle parmi ses membres ; toutefois, jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal, le maire de l'ancienne commune en fonction au moment de la création de la commune nouvelle devient de droit maire délégué.

2° La création d'une annexe de la mairie dans laquelle sont établis les actes de l'état civil concernant les habitants de la commune déléguée.

Le conseil municipal de la commune nouvelle peut décider, à la majorité des deux tiers de ses membres, la création dans une ou plusieurs communes déléguées d'un conseil de la commune déléguée, composé d'un maire délégué et de conseillers communaux, dont il fixe le nombre, désignés par le conseil municipal parmi ses membres. Le conseil municipal peut également désigner, parmi les conseillers communaux, un ou plusieurs adjoints au maire délégué, dans la limite de 30 % du nombre total des conseillers communaux.

Le conseil municipal de la commune nouvelle peut décider la suppression des communes déléguées dans un délai qu'il détermine.

Art. 10 : Monsieur Guy NICOLLE, maire de la commune de Gavray, sera chargé des mesures conservatoires et urgentes de la commune nouvelle entre la date de création et l'élection du maire et des adjoints.

Art. 11 : Le présent arrêté peut être déféré devant la juridiction administrative (tribunal administratif de Caen) dans le délai de deux mois suivant sa publication.

Signé : Le Préfet : Jean Marc SABATHÉ

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Arrêté n° 18-138 du 04 décembre 2018 publiant la liste des journaux habilités à recevoir en 2019 les annonces judiciaires et légales

Art. 1 : La liste des journaux susceptibles de recevoir les annonces judiciaires et légales, à compter du 1er janvier 2019, est publiée comme suit pour le département de la Manche :

ENSEMBLE DU DEPARTEMENT

« LA PRESSE DE LA MANCHE » à Cherbourg

« OUEST FRANCE » (Editions du département de la Manche) à Rennes

« LA MANCHE LIBRE » (toutes éditions) à Saint-Lô

« LA GAZETTE DE LA MANCHE » à Saint-Hilaire-du-Harcouët

« L'AGRICULTEUR NORMAND » (Edition Manche) à Colombelles (14)

Art. 2 : Les journaux susvisés appliqueront obligatoirement, en tous points, les tarifs fixés par l'arrêté conjoint des ministres chargés de la culture et de l'économie et des finances en vigueur.

Signé : Pour le préfet, Le secrétaire général : Fabrice ROSAY

AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE

Décision du 11 décembre 2018 portant sur la demande d'autorisation de commerce électronique de médicaments et de création d'un site internet de commerce électronique de médicaments de la SELARL « Grande Pharmacie 3000 » à GRANVILLE (50400)

Considérant que les éléments du dossier de demande d'autorisation de commerce électronique de médicaments et de création d'un site internet de commerce électronique de médicaments adressés par Mesdames Laure RAGAIN et Sandrine WELMANE-BLIN à la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie permettent de s'assurer du respect de la législation et de la réglementation en vigueur ;

Art. 1 : La demande d'autorisation de commerce électronique de médicaments et de création d'un site internet de commerce électronique de médicaments de la SELARL « GRANDE PHARMACIE 3000 » située 2 et 4 rue Couraye à GRANVILLE (50400), portant le numéro de licence 50#000006 et représentée par Madame Laure RAGAIN et Madame Sandrine WELMANE-BLIN, pharmaciens titulaires, est accordée.

Le site sera exploité à l'adresse électronique suivante : <https://pharmacie3000.pharmavie.fr>

Art. 2 : Madame Laure RAGAIN, inscrite au Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens sous le n° RPPS 10000928514 et Madame Sandrine WELMANE-BLIN, inscrite au Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens sous le n° RPPS 10000912708, pharmaciens titulaires de l'officine SELARL « GRANDE PHARMACIE 3000 » située 2 et 4 rue Couraye à GRANVILLE (50400), seront responsables du contenu du site internet susnommé.

Art. 3 : Dans les quinze jours suivant la date d'entrée en vigueur de l'autorisation, les titulaires de l'officine informeront le Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens territorialement compétent de la création de leur site internet de commerce électronique de médicaments et lui transmettront à cet effet une copie de la demande adressée à l'Agence Régionale de Santé et une copie de la présente autorisation.

Art. 4 : Seuls peuvent faire l'objet de l'activité de commerce électronique, les médicaments qui ne sont pas soumis à prescription obligatoire.

Art. 5 : Les titulaires de l'autorisation devront s'assurer de la mise en conformité du site avec la réglementation en vigueur, en particulier avec les bonnes pratiques de dispensation, y compris par voie électronique, mentionnées à l'article L.5121-5 du code de la santé publique.

Art. 6 : Toute modification substantielle des éléments de l'autorisation délivrée doit faire l'objet d'une information à la Madame la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et au Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens dont les pharmaciens titulaires relèvent.

Art. 7 : La cessation d'activité de l'officine entraîne la fermeture de son site internet.

Art. 8 : La présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 - 14050 Caen Cedex 4 ;

- d'un recours hiérarchique auprès de la Ministre des Solidarités et de la Santé, Direction générale de l'Offre de Soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;

- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, 3 rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 Caen Cedex 4. La saisine du tribunal administratif de Caen peut se faire via Télérecours citoyen www.telerecours.fr.

Le délai de recours prend effet : pour les intéressées, à compter de la date de notification de la présente décision ; pour les tiers, à compter de la date de publication de la présente décision.

Ces recours ne suspendent pas l'application de la présente décision.

Art. 9 : La Directrice de l'Offre de Soins de l'Agence Régionale de Santé de Normandie est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et du département de la Manche.

Signé : Pour la Directrice générale de l'ARS de Normandie, La Directrice de l'Offre de Soins : Sandra MILIN

DIVERS

DDFIP - Direction Départementale des Finances Publiques

Mise à jour 2019 des tarifs et des valeurs locatives des locaux professionnels pris pour l'application de l'article 1518 ter du code général des impôts

Département de la Manche

Mise à jour 2019 des tarifs et des valeurs locatives des locaux professionnels pris pour l'application de l'article 1518 ter du code général des impôts

Catégories	Tarifs 2019 (€/m²)					
	secteur 1	secteur 2	secteur 3	secteur 4	secteur 5	secteur 6
ATE1	32,7	34,0	41,0	58,0	58,0	57,7
ATE2	40,6	40,7	41,6	47,7	51,3	51,5
ATE3	34,3	34,3	34,3	34,3	34,3	34,3
BUR1	95,5	99,3	112,3	124,7	136,2	173,4
BUR2	103,2	108,3	119,9	130,5	134,7	190,3
BUR3	73,6	82,1	108,8	143,8	185,4	225,5
CLI1	110,2	110,2	110,0	110,2	110,2	110,2
CLI2	60,1	76,1	75,7	76,1	113,9	141,6
CLI3	63,1	63,1	67,1	67,1	87,2	87,2
CLI4	157,2	157,2	157,2	157,2	245,8	245,8
DEP1	10,2	10,2	14,7	14,6	26,2	32,1
DEP2	34,4	37,2	39,4	50,1	76,0	85,2
DEP3	5,4	5,4	5,4	25,1	25,1	25,1
DEP4	12,8	12,8	31,5	42,9	46,9	53,6
DEP5	29,9	29,9	29,9	37,3	37,3	37,3
ENS1	17,7	17,7	17,7	17,7	38,5	38,5
ENS2	83,3	83,3	83,3	83,3	83,3	83,3
HOT1	96,8	106,8	116,8	126,9	136,9	146,9
HOT2	55,1	69,1	69,1	69,1	78,2	120,2
HOT3	45,0	45,3	68,6	68,4	67,9	80,2
HOT4	26,1	36,1	46,1	56,1	66,1	76,2
HOT5	36,1	46,1	56,1	66,1	76,2	86,2
IND1	35,5	35,5	35,7	41,1	42,1	45,1
IND2	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
MAG1	44,1	74,1	94,3	124,4	154,2	204,2
MAG2	40,8	65,0	73,2	88,2	91,5	96,9
MAG3	93,7	110,9	130,4	150,6	170,0	205,0
MAG4	93,9	110,1	116,5	121,4	131,4	165,5
MAG5	93,7	110,1	116,0	120,9	132,5	165,3
MAG6	29,1	45,7	51,4	51,1	85,2	85,2
MAG7	30,1	30,1	30,1	30,1	30,1	30,1
SPE1	38,8	43,8	48,8	53,8	58,8	323,8
SPE2	35,7	35,7	36,8	41,2	99,9	103,4
SPE3	26,2	32,3	34,7	40,7	70,7	111,7
SPE4	0,8	0,8	0,9	1,0	1,1	1,2
SPE5	0,7	0,7	0,8	0,9	1,0	1,1
SPE6	87,1	87,1	87,1	87,1	165,4	165,4
SPE7	32,6	40,1	48,1	58,5	58,5	58,5

